

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 170

22 janvier 2008

SOMMAIRE

ABC Services s.à.r.l.	8147	GGR 2 S.à r.l.	8148
Adyton Immobilier International S.A.	8148	GGR 3 S.à r.l.	8148
Agri-Plan S.à r.l.	8155	Giglio Investments Genoa	8147
Atao Licensing S.A.	8137	Golden 8 Media Group SA	8114
Atao Licensing S.A.	8138	GP Financial Management S.à r.l.	8126
Avena GDL S.A.	8115	GP Leasing S.à r.l.	8114
Azelis Holding Deux S.A.	8128	Grenache	8118
Azur International S.à r.l.	8150	Holding 2001 S.A.	8139
Bauunternehmen C.T. Dreiling s.à.r.l.	8160	Jarban S.A.	8146
Beckham Management	8146	Mangrove Capital Partners S.A.	8135
Carbery Hungary K.f.t., Succursale Luxembourg bourgeoise	8149	MD Immobilier S.à r.l.	8114
Chora Holding S.A.	8140	Ovina Holding S.A.	8149
Chora S.A.	8140	Palmetto S.A.	8139
CMI Maintenance Luxembourg S.A.	8154	Pro Clean S.à r.l.	8138
CMI Services Luxembourg S.A.	8148	Prometheus Immobilière S.à.r.l.	8118
CMI Services Luxembourg S.A.	8154	Prometheus Immobilière S.à.r.l.	8118
CMI Services Luxembourg S.A.	8154	Prometheus Immobilière S.à.r.l.	8118
Comex Finance S.A.	8142	P.R. SA	8140
Costa Real Properties S.A.	8134	Queristics Investment	8154
Deloitte Consulting S.à r.l.	8128	RECP III Holdings	8147
Deloitte Touche Tohmatsu	8127	Samot S.A.	8146
Den Baumeschter Sàrl	8160	Santapharma Holding S.A.	8142
Distribution Automobile Européenne S.à r.l.	8134	Santapharma Holding S.P.F. S.A.	8142
Ducatus S.A.	8155	S&A-Participations	8136
EM-Jot S.à r.l.	8136	Savoy Properties S.A.	8135
EPF Grantham S.à r.l.	8115	Société d'Etude de Réalisation d'Electricité et d'Automatisme, en abrégé SEREA ...	8145
Euro Assets Finance S.A.	8136	SOGECO, Société Générale pour le Com- merce	8126
Euro Assets Holding S.A.	8136	TFIN S.A.	8147
Fid-Experts S.A.	8139	Tishman Speyer Caffamacherreihe Hol- dings S.à.r.l.	8135
Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l.	8127	WSI Education S.à r.l.	8127
Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A.	8141		
Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l.	8153		

MD Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.676.

Le bilan rectificatif 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 3 décembre 2007 n° L070164805) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005924/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Golden 8 Media Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 109.207.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008005925/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00090. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 51.225.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 12 décembre 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société:

- Monsieur Merritt Gaunt, né le 21 septembre 1981 à Neumüster (Allemagne), et demeurant au 22, avenue Louise, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Laura Spitoni, née le 18 juillet 1968 à Rome (Italie), et ayant son adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dès lors, depuis le 12 décembre 2007, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Valère Weiss

- Madame Laura Spitoni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008006455/4170/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Avena GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 69.488.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008005927/7790/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00094. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EPF Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.723.

In the year two thousand and seven on the ninth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMORGAN EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 110.156 (the Sole Unitholder),

here represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a board resolution taken on 7 November 2007, of which a copy will remain annexed.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of EPF GRANTHAM S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 November 2006, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 2403 of 27 December 2006 on page 115309. The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 121.723. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17 October 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published.

The powers of attorney of the appearing party, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The present meeting (the Meeting) is regularly constituted and may validly decide on the following agenda:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment of article three of the articles of incorporation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After deliberation, the Sole Unitholder passed the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Unitholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to allow the Company to acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate.

Art. 3 shall henceforth read in its English version as follows:

« **Art. 3. Corporate Object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, whether or not holding real estate, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to acquire for investment purposes, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate directly or indirectly, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.»

There being no further business on the agenda, the chairman adjourns the Meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

JPMORGAN EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 110.156 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil de gérance du 7 novembre 2007, annexée au présent acte.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée EPF GRANTHAM S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné le 10 novembre 2006, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 2403 du 27 décembre 2006 à la page 115309. La Société est enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 121.723. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 octobre 2007, non encore publié au Mémorial.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée (l'Assemblée) est régulièrement constituée et peut valablement décider sur l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article trois des statuts de la société; et
3. Divers.

Après délibération, l'Associé Unique prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social avec droit de vote étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) de manière à permettre à la Société d'acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières.

L'article 3 des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, détenant ou non des propriétés immobilières, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- d'acquérir à des fins d'investissement, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, dont le nom, prénom et domicile sont connus par le notaire, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14006. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006805/239/150.

(080001338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Prometheus Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 64.515.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005929/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00679. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Prometheus Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 64.515.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005930/795/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Prometheus Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 64.515.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005931/3793/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07717. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Grenache, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.649.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh of November.

Before M^e Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 116 152, whose registered office is at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Hassane Diabate, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Companies' Law») and the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is GRENACHE.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purposes (i) to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds, whether directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from professionals, its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them, directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. The company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. In particular, the company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the company.

The company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

The company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including, without limitation, trusts to be established abroad).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - shares

Art. 6. The capital is fixed at twenty-one thousand euro (21,000.- €) represented by twenty-one thousand (21,000) shares with a nominal value of one euro (1.- €) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one (1) vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III.- Management

Art. 9. The company is administered by one (1) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

Art. 10. Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the board members (i) are present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 11. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 12. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 13. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management («gestion journalière») of the company to one (1) or more managers, who will be called «Director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the company is committed by the signature of any one (1) Director), the company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves - Audit - Liquidation

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of formation of the company and close on the thirty-first of December 2007.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the company and debts of the managers and/or auditors to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet. Profits of the company shall be calculated in accordance with the provisions of Section XII of the Companies' Law and the provisions of Chapter II of the law on accounting and financial statements of December 19, 2002, as such laws may be amended, superseded or supplemented from time to time.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. The audit of the company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 21. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholder(s), designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts of the company.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of association, it is referred to the existing applicable laws.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1 S.à r.l.	21,000
Total: twenty-one thousand	<u>21,000</u>

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twenty-one thousand euro (21,000.-€) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,100.-€.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr Manfred Joseph Zisselsberger, Companies' Director, professionally residing at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born in Teisnach Kreis Regen (Germany), on July 11, 1949;
- Mr Vincent Goy, Company Director, professionally residing at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born in Dudelange, Luxembourg, on June 16, 1955; and
- Mr Christian Klar, Company director, professionally residing at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born in Leipzig (Germany), on May 23, 1974.

3) Is appointed as auditor for a period expiring after the annual general meeting approving the company's accounts of the first financial year: PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4) The company shall have its registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116 152, ayant son siège social à 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par Hassane Diabate, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle a déclaré vouloir constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GRENACHE.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objets de (i) détenir des participations ou valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères ou des «trusts», acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et de (ii) lever des fonds par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride participant au profit exclusif de professionnels, de ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et de les prêter, directement ou indirectement (y compris, et ce sans limitation, à travers un «trust»), exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères. La société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception de levées de fonds auprès du public. En particulier, la société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (des émissions publiques d'obligations étant exclues) et dans toutes les monnaies, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris en accordant des crédits ou en acquérant, achetant, souscrivant ou

en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et (iii) de nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriétés et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la société.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (y compris, et ce sans limitation, les «trusts» à établir à l'étranger).

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt et un mille euros (21.000,- €) divisé en vingt et un mille (21.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Les parts sociales de la société ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'elle fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du Conseil observe les dispositions de l'article 10 et à présider les assemblées du Conseil de gérance.

Art. 10. A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du Conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du Conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du Conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du Conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une majorité de membres du Conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion

de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 11. Au cas où il y a seulement un (1) gérant, ses résolutions seront valablement adoptées si elles le sont par écrit.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique.

Art. 12. Le gérant unique ou, au cas où, le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Le Conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la société par le Conseil de gérance.

En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 13. Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

Le Conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le Conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la Société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation

Art. 16. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. A l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2007.

Art. 17. Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné. Les profits de la société seront calculés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés et celles du chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et toutes autres dispositions légales de lois qui viendront modifier, remplacer, ou compléter lesdites dispositions.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. La révision des comptes de la société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un (1) ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1 S.à r.l.	21,000
Total: vingt et un mille	21,000

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt et un mille euros (21.000,- €) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.100,-€.

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - Monsieur Manfred Joseph Zisselsberger, directeur de société, demeurant à titre professionnel au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né à Teisnach, Kreis Regen (Allemagne), le 11 juillet 1949;
 - Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à titre professionnel au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né à Dudelange (Luxembourg), le 16 juin 1955; et
 - Monsieur Christian Klar, administrateur de société, demeurant à titre professionnel au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né à Leipzig (Allemagne), le 23 mai 1974.
- 3) Est nommé réviseur pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société du premier exercice: PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4) Le siège social de la société est établi à 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007. LAC/2007/34484. — Reçu 210 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008006050/212/408.

(080000871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

SOGECO, Société Générale pour le Commerce, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 66.485.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2008005933/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01413. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.018.700,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 12 décembre 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société:

- Monsieur Merritt Gaunt, né le 21 septembre 1981 à Neumüster (Allemagne), et demeurant au 22, avenue Louise, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Laura Spitoni, née le 18 juillet 1968 à Rome (Italie), et ayant son adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dès lors, depuis le 12 décembre 2007, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Valère Weiss

- Madame Laura Spitoni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008006456/4170/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 53.433.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005934/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00269. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 60.927.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005935/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00272. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

WSI Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.819.700,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.793.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 28 juillet 2005 que la société suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société:

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) Sàrl, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 76.600

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brooke Coburn, né le 12 janvier 1969 à Massachusetts (USA), ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue DC 20004 Washington (USA).

- Monsieur Christopher Finn, né le 6 juillet 1957 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dès lors, depuis le 28 juillet 2005, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Monsieur Brooke Coburn

Monsieur Christopher Finn

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008006457/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Deloitte Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 54.931.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005937/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00285. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Azelis Holding Deux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZELIS HOLDING DEUX S.A., a société anonyme having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on May 29th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1727 dated August 16th, 2007 and registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 129.324.

The meeting is presided by Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer, Mrs Sylvie Dupont, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the subscribed capital by an amount of forty eight million five hundred ninety five thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,595,395.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty eight million six hundred twenty six thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,626,395.-) by-creating and issuing of thirty eight million eight hundred seventy six thousand three hundred and sixteen (38,876,316) new Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five euro cents (EUR 1.25) each having the same rights as the existing shares, (the «New Ordinary Shares») together with a share premium in the amount of forty four euro cents (EUR 0.44);

2. Subscription and liberation of the thirty eight million eight hundred seventy six thousand three hundred and sixteen (38,876,316) new Ordinary Shares;

3. Cancellation of Pre-existing Shares and reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of forty eight million six hundred twenty six thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,626,395.-) to forty eight million five hundred ninety five thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,595,395.-);

4. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions;

5. Determination of the number of New Ordinary Shares attributable to the Sole Shareholder in consideration of contribution of 100% of the share capital of AZELIS UK LIMITED, a UK limited company, having its registered office at Alexander House Crown Runcorn Cheshire WA7 2UP and the company number 04381177 (AZELIS UK).

6. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the sole shareholder of the Company, AZELIS HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.122.714 (the «Sole Shareholder»), present and represented and the number of shares, which after having been signed by the Sole Shareholder or its proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the Sole Shareholder has been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of forty eight million five hundred ninety five thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,595,395.-) in order to raise it from its current amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to forty eight million six hundred twenty six thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,626,395.-) by creating and issuing of thirty eight million eight hundred seventy six thousand three hundred and sixteen (38,876,316) new Ordinary Shares having each a par value of one Euro and twenty five euro cents (1.25 EUR) (the «New Ordinary Shares») together with a share premium in the amount of forty four euro cents (EUR 0.44).

Subscription and Description of the contribution in kind

The Sole Shareholder, here represented by Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declare to subscribe to the New Ordinary Shares, as well as the related share premium and to have them fully paid up by contribution in kind, consisting of all its assets and liabilities («universalité») of the Sole Shareholder as follows as at 10 October 2007:

10 October 2007
EUR

<i>Assets</i>	
Fixed assets	
Financial assets	
Shares in affiliated undertakings	41,714,713.42
Current assets	
Debtors	
Amounts owed by affiliated undertakings	
Becoming due and payable within one year	1,133,661.53
Becoming due and payable more than one year	162,965,745.43
Other receivables	1,204,005.80
Cash at bank and in hand	9,084,072.18
Total assets	<u>216,102,198.36</u>
<i>Liabilities</i>	
Capital and reserves	
Subscribed capital	6,016,385.00
Share premium account	27,316,874.65
Loss brought forward	-8,059.50
Result of the period	<u>15,270,195.29</u>
	48,595,395.44
Creditors	
Convertible bonds	
Becoming due and payable in more than one year	
Amounts owed to credit institutions	
Becoming due and payable in more than one year	72,565,897.56
Provisions	292,442.50
Amounts owed to affiliated undertakings	
Becoming due and payable within one year	469,419.09
Becoming due and payable in more than one year	87,148,601.41
Other creditors	
Becoming due and payable within one year	7,020,901.86
Becoming due and payable in more than one year	<u>9,540.50</u>
Total liabilities	<u>216,102,198.36</u>

In addition to the items appearing above, the assets and liabilities of the Sole Shareholder are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could be attached thereto. The Sole Shareholder acknowledges in particular for the purposes of facilitating any foreign legal transfer formalities that the assets contributed include notably:

- Three thousand and six (3,006) quotas, number consecutively from 1 to 3.006, both included, with a value of one euro (EUR 1.-) each one, totally paid up, and representative of the 100% of the Share Capital of SEWARD CORPORATION, S.L., a private limited liability company, with corporate domicile at Avenida del Mediterraneo, n^o 9, 2 D, incorporated by means of a public deed granted before Mr Antonio de la Esperanza Rodriguez, Notary Public in Madrid, on 26 October 2006, with the number 6,307 of his public records; Seward Corporation is registered at the Mercantile Registry at Book 23,349, Page 180, Section 8, Sheet number M-418756 1st inscription, and its Tax Identification Number (C.I.F) is B-84/852/474. The 3,006 Quotas mentioned were acquired from ROTHERNBAUM CORPORATION, S.L. and ADI DECORACIONES, S.L., that were holders respectively of 2,886, numbers 1 to 2,886, both included and 120 Quotas, numbers 2,887 to 3,006. The acquisition of the Quotas of SEWARD CORPORATION, S.L. by the Sole Shareholder was recorded in a public deed granted before Mr Antonio Morenés Giles, Public Notary in Madrid, on 11 December 2006, with the number 1,956 of his public records;

- the entire share capital, equal to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), entirely paid up, of the company AZELIS S.r.l., a limited liability company organised under the laws of Italy, having its registered address at Via Leonardo Da Vinci, 43, 20090, Trezzano sul Naviglio (MI), Italy, a tax identification number and number of registration with the Companies' Register of Milan which is 05733040967, R.E.A: number 1844021. AZELIS S.r.l. was incorporated on 26 April 2007 and registered in the Companies' Register of Milan on 3 May 2007.

Such contribution constitutes all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed («universalité») are documented in the form of a balance sheet, which will remain here annexed (the «Balance Sheet»).

The total net value of this contribution in kind is valued at forty eight million five hundred ninety five thousand three hundred and ninety five euro and forty four euro cents (EUR 48,595,395.44) of which forty eight million five hundred ninety five thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,595,395.-) being allocated to the share capital account and forty four euro cents (EUR 0.44) being allocated to share premium.

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by the Balance Sheet and the legal report of KPMG, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg attesting the valuation of the contribution in kind (the «Legal Report»). The undersigned notary acknowledges that the Legal Report concludes as follows: «Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares and the share premium to be issued in consideration»

The Sole Shareholder here represented as stated here-above, expressly declares that:

- there exist no pre-emption rights nor other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the assets and liabilities contributed to the Company be transferred to it, with the exception of several pledges granted by the Sole Shareholder over its receivables, its bank accounts and the shares it hold in the share capital of its affiliates, including the Pre-existing Shares, by virtue of several pledge agreements concluded between the Sole Shareholder (or companies merged with it following a merger by absorption) and the pledgee, DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxembourg. The undersigned notary notes however that the pledgee has authorised, pursuant to a letter dated November 26th, 2007, the operation achieved by the present resolutions and in consequence the transfer to the Company of all assets of the Sole Shareholder pledged in its favour;

- all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of the Company of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalise the transmission of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (the universality), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares and share premium by a Luxembourg company, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the contribution of its all assets and liabilities to the Company includes the twenty four thousand eight hundred (24,800) Ordinary Shares of the Company existing prior to the contribution in kind (the «Pre-existing Shares») having each a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) and issued at the time of the incorporation of the Company.

Therefore, the Sole Shareholder resolves to cancel these Preexisting Shares and to reduce the issued share capital of the Company from its current amount of forty eight million six hundred twenty six thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,626,395.-) to forty eight million five hundred ninety five thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,595,395.-).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall read as follows:

« **5. Share capital.** The subscribed capital is set at forty eight million five hundred ninety five thousand three hundred and ninety five euro (EUR 48,595,395.-), divided into thirty eight million eight hundred seventy six thousand three hundred and sixteen (38,876,316) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (100%).»

Fourth resolution

For the purposes of achieving the UK transfer formalities of 100% of the share capital of AZELIS UK to the Company, the Sole Shareholder acknowledges that number of New Ordinary Shares attributable to it in consideration of such transfer shares of AZELIS UK is 5,656,020 New Ordinary Shares out of the 38,876,316 New Ordinary Shares.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZELIS HOLDING DEUX S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1727 du 16 août 2007 et inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous B 129.324.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dupont, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cents quatre-vingt-quinze euro (48.595.395,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante huit millions six cents vingt six mille trois cents quatre-vingt-quinze euro (48.626.395,- EUR) par la création et l'émission de trente huit millions huit cents soixante-seize mille trois cents seize (38.876.316) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale de un euro et vingt cinq centimes chacune (1,25 EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quarante quatre centimes (EUR 0,44);

2. Souscription et libération des nouvelles actions;

3. Annulation des Actions Pré-existantes et réduction du capital social de son montant actuel de quarante huit millions six cent vingt six mille trois cents quatre-vingt-quinze euro (48.626.395,- EUR) à quarante huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cents quatre-vingt-quinze euro (48.595.395,- EUR);

4. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises;

5. Détermination of du nombre d'Actions Ordinaires Nouvelles attribuables à l'Actionnaire Unique en contrepartie de l'apport de 100% du capital social d'AZELIS UK LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais (limited company), ayant son siège social à Alexander House Crown Runcorn Cheshire WA7 2UP et immatriculée sous le numéro 04381177 (AZELIS UK).

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire unique présent, AZELIS HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.122.714 (l'«Actionnaire Unique»), ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée

par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont l'Actionnaire Unique a eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cents quatre-vingt-quinze euro (48.595.395,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à quarante-huit millions six cents vingt-six mille trois cent quatre-vingt-quinze euro (48.626.395,- EUR) par la création et l'émission de trente-huit millions huit cent soixante-seize mille trois cent seize (38.876.316) nouvelles Actions Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de un euro et vingt cinq centimes chacune (1,25 EUR) (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quarante-quatre centimes (EUR 0,44).

Souscription et Description de l'apport en nature

L'Actionnaire Unique, ici représenté par Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les Nouvelles Actions Ordinaires, ainsi que la prime d'émission liée et les libérer intégralement par apport en nature, consistant en tous les actifs et passifs («universalité») de l'Actionnaire Unique comme il suit au 10 octobre 2007:

10 octobre 2007

EUR

<i>Actifs</i>	
Immobilisation incorporelle	
Immobilisation financière	
Parts dans des entreprises liées	41.714.713,42
Actifs circulant	
Créances	
Créances sur les entreprises liées	
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.133.661,53
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an	162.965.745,43
Autres créances	1.204.005,80
Avoirs en banque et encaisse	9.084.072,18
Actif total	<u>216.102.198,36</u>
<i>Passif</i>	
Capitaux propres	
Capital souscrit	6.016.385,00
Primes d'émission	27.316.874,65
Pertes reportées	-8.059,50
Résultats de la période	<u>15.270.195,29</u>
	48.595.395,44
Dettes	
Obligations convertibles	
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an	72.565.897,56
Provisions	292.442,50
Dettes envers des entreprises liée	
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	469.419,09
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an	87.148.601,41
Other creditors	
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	7.020.901,86
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an	<u>9.540,50</u>
Passif total	<u>216.102.198,36</u>

En plus des points ci-dessus, les actifs et passifs de l'Actionnaire Unique sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui pourraient ou pourront y être attachés. L'Actionnaire Unique reconnaît en particulier qu'aux fins de faciliter les formalités légales de transfert à l'étranger les actifs inclus notamment:

- trois mille six (3.006) actions, numérotées consécutivement de 1 à 3.006, toutes deux inclus, d'une valeur de un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées, et représentant 100% du capital social de SEWARD CORPORATION, S.L, une société privée à responsabilité limitée, domiciliée à Avenida del Mediterraneo, n° 9, 2 D, constituée par un acte public devant le notaire de Madrid, Mr Antonio de la Esperanza Rodriguez, le 26 octobre 2006, portant le numéro 6,307 dans ses registres publics; Seward Corporation est immatriculée au Registre de Commerce au Livre 23, 349, Page 180, Section 8, feuille numéro M-418756 1^{ère} inscription, et son numéro d'identification fiscal (C.I.F) est le B-84/852/474. Les trois mille six (3.006) actions mentionnées furent acquises des sociétés ROTHERNBAUM CORPORATION, S.L. et ADI DECORACIONES, S.L., qui détenaient respectivement 2.886, numérotées de 1 à 2.886, toutes deux inclus et 120 actions, numérotées de 2.887 à 3.006. L'acquisition des actions de SEWARD CORPORATION, S.L. par l'Actionnaire Unique fut enregistrée dans un acte public établi par-devant Maître Antonio Morenés Giles, Notaire à Madrid, le 11 décembre 2006, portent le numéro 1.956 dans ses registres publics;

- l'entièreté du capital, équivalent à cent mille euro (100.000,- EUR), totalement libéré, de la société AZELIS S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Via Leonardo Da Vinci, 43, 20090, Trezzano sul Naviglio (MI), Italie, un numéro d'identification fiscal et un numéro d'immatriculation au Registre des Sociétés de Milan qui est le 05733040967, R.E.A: numéro 1844021. AZELIS S.r.l. fut constituée le 26 avril 2007 et immatriculée au Registre des Sociétés de Milan le 3 mai 2007.

Un tel apport est constitué de tous les actifs et passifs tels que définis dans l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifié, lequel prévoit une exemption du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés («universalité») sont libellés dans un bilan, qui restera ci-après annexé (le «Bilan»).

La valeur nette totale de cet apport en nature est évaluée à quarante huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cents quatre-vingt-quinze euro et quarante quatre centimes (48.595.395,44 EUR) dont quarante huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cents quatre-vingt-quinze euro (48.595.395,- EUR) sont alloués au compte de capital social et quarante quatre centimes (0,44 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission.

La preuve de l'existence de cet apport en nature a été fournie au notaire instrumentant par le Bilan et un rapport légale de KPMG, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, attestant de l'évaluation de l'apport en nature (le «Rapport Légale»). Le notaire instrumentant reconnaît que le Rapport Légale conclut ainsi: «Sur base de notre vérification telle que décrite ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous faire croire que la valeur de l'apport ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et de la prime d'émission à émettre en contrepartie».

L'Actionnaire Unique, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- il n'existe aucun droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut être autorisée à demander à ce que tous les actifs et passifs apportés à la Société lui soit transférés, à l'exception de gages sur les créances de l'Actionnaire Unique, ses comptes bancaires et les part sociales qu'il détient dans le capital social de ses filiales, en ce compris les Actions Ordinaire Préexistantes, en vertu de divers contrats de gages conclu entre la Société (ou les sociétés ayant fusionnée avec lui suite à une fusion par absorption) et le créancier gagiste, DRESDNER BANK AG, Niederlassung Luxembourg. Le notaire prend cependant acte que le créancier gagiste, par une lettre du 26 novembre 2007, a marqué son accord à l'opération réalisée par les présentes résolutions et en conséquence au transfert à la Société de tous les actifs gagés de l'Actionnaire Unique en sa faveur;

- toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de la Société de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission de tous les actifs et passifs de l'Actionnaire Unique et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises et une prime d'émission par une société luxembourgeoise, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique reconnaît que l'apport de tous ses actifs et passifs à la Société inclut les vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions Ordinaires de la Société avant l'apport en nature (les «Actions Ordinaires Pré-existantes») ayant chacune une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Centimes (1,25 EUR) et émises à la constitution de la Société.

En conséquence, l'Actionnaire Unique décide d'annuler les Actions Ordinaires Pré-existantes et de réduire (i) le capital sociale émis de la Société de son montant actuel de quarante huit millions six cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-

quinze euro (48.626.395,- EUR) à quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze euro (48.595.395,- EUR).

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus, qui aura la teneur suivante:

« **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quarante huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze euro (48.595.395,- EUR), divisé en trente-huit millions huit cent soixante-seize mille trois cent seize (38.876.316) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%).»

Quatrième résolution

Afin de réaliser les formalités anglaises de transfert des actions d'AZELIS UK à la Société, l'Actionnaire Unique reconnaît que le nombre d'Actions Nouvelles Ordinaires attribuables en contrepartie de l'apport de 100% du capital social d'AZELIS UK est de 5.656.020 Actions Nouvelles Ordinaires sur les 38.876.316 Actions Nouvelles Ordinaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, LAC/2007/38140. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006016/5770/353.

(080000720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Distribution Automobile Européenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1467 Howald, 17, rue Henri Entringer.

R.C.S. Luxembourg B 77.655.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005938/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00239. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Costa Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.918.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005939/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Savoy Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.841.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005940/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Mangrove Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.666.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005941/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00242. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Tishman Speyer Caffamacherreih Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.233.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 6 décembre 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Madame Candace Valiunas, née le 15 avril 1952 à New York (USA), et demeurant au 14 St. Catherine's House Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni).

Dès lors, depuis le 6 décembre 2007, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Paul Anthony Galiano
- Madame Géraldine Copeland-Wright
- Monsieur Jerry I. Speyer
- Madame Katherine Farley
- Monsieur Robert J. Speyer
- Monsieur James Arthur Rosenthal

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008006451/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EM-Jot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 122.246.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005942/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

S&A-Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R.C.S. Luxembourg B 126.450.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008005943/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00243. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Euro Assets Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Euro Assets Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.233.

Im Jahre zweitausendundsieben, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EURO ASSETS HOLDING S.A. mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont Handelsregister Luxemburg Nummer B 50.233, gegründet unter der Bezeichnung EUROFISH HOLDING S.A. durch Urkunde aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 18. Januar 1995, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 250 vom 9. Juni 1995 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Schwachtgen, am 20. Januar 1998, veröffentlicht im Amtsblatt C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 328 vom 11. Mai 1998.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Pierre Schmit, Direktor, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, 23, rue Beaumont.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Gabriele Schneider, Direktorin, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, 23, rue Beaumont.

Die Versammlung wählt einstimmig zu Stimmzählern Fräulein Sandra Bortolus, Privat Angestellte, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, 23, rue Beaumont und Fräulein Estelle Morainville, Privat Angestellte, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, 23, rue Beaumont.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika (100,00 USD), welche das gesamte Kapital von fünfzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika (50.000,00 USD) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengestellt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen, da auch alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie ein registriert wird, als Anlage beigelegt.

II. dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in EURO ASSETS FINANCE S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2. Umwandlung von einer Holding 1929 in eine sogenannte SOPARFI und entsprechende Abänderung von Artikel 4 der Satzung.

3. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Bezeichnung der Gesellschaft wird in EURO ASSETS FINANCE S.A. abgeändert.

Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

« **Art. 1.** Es besteht eine anonyme luxemburgische Gesellschaft unter der Bezeichnung EURO ASSETS FINANCE S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschliessen die Umwandlung der Holding 1929 Gesellschaft in eine sogenannte SOPARFI.

Infolgedessen wird Artikel 4 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland eröffnen.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.»

Da keine weiteren Punkte mehr auf der Tagesordnung stehen, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherbestendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Schmit, G. Schneider, S. Bortolus, E. Morainville, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, LAC/2007/38392. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006025/5770/72.

(080000865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Atao Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 106.049.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008005944/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00669. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pro Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, rue Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 94.194.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de PRO CLEAN S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 50, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 24 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 755 du 17 juillet 2003.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94 194.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, en date du 3 novembre 2005, lequel acte fut publié au Mémorial, le 7 mars 2006, sous le numéro 481.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Bruno Dell'Oste, gérant de société, né à Martel (France), le 19 février 1961, demeurant au 3, allée Jean-Philippe Rohr, F-57970 Yutz;

2.- Monsieur Francis Dell'Oste, gérant de société, né à Thionville (France), le 2 novembre 1963, demeurant au 9, rue des Tilleuls, F-57970 Kuntzig.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités de seuls et unique associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de Fentange à Bertrange et de fixer sa nouvelle adresse au 3, rue Grevelsbarrière, L-8059 Bertrange.

Deuxième résolution

Suite au transfert de siège précité, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Dell'Oste, F. Dell'Oste, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15104. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006798/239/40.

(080001279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Atao Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 106.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008005945/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00668. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Fid-Experts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 82.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008005946/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00666. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Palmetto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 42.017.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005948/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Holding 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 81.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 novembre 2007

Monsieur De Bernardi Alexis est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Romaine Scheifer-Gillen, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

HOLDING 2001 S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006279/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

P.R. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 109.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008005949/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00671. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Chora S.A., Société Anonyme,
(anc. Chora Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.949.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CHORA HOLDING S.A., une société anonyme holding, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 10 juin 1998, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 643 du 10 septembre 1998, page 30844,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 64 949, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la «Société»).

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 16 août 2001, et dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 1^{er} mars 2002, page 16289, il fut décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social du francs belges (BEF) en Euros (EUR), modifiant en même temps l'article cinq (5) des statuts de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie Erk, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

2.- Modification de la dénomination sociale de la Société en CHORA S.A. et modification afférente de l'article premier de ses statuts.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à l'abandon par la Société du statut holding, de changer la raison sociale de la Société en CHORA S.A.

Suite à ce changement l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée CHORA S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fernandes, B. D. Klapp, S. Erk, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15504. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006800/239/82.

(080001377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 61.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008005950/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00667. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Comex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 30.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour COMEX FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG,

L. Keck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008005952/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03393. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**Santapharma Holding S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Santapharma Holding S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.421.

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTAPHARMA HOLDING S.A., R.C. Numéro B 49.421, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence alors à Luxembourg, en date du 29 novembre 1994, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés et Associations C N° 97 du 9 mars 1995. Les statuts ont été modifiés en date du 5 mai 1995 suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés et Associations C N° 398 du 21 août 1995.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Sabine Perrier, employée privée, demeurant à Thionville, France.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les neuf mille sept cent cinquante (9.750) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (243.750,-) Euros, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire des actionnaires tous représentés, et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit: «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SANTAPHARMA HOLDING S.P.F. S.A.»

2) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit: La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3) Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 4 des statuts: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

5) Modification de l'article 6 des statuts de la société comme suit: «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

6) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

7) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SANTAPHARMA HOLDING S.P.F. S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société. L'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter l'alinéa suivant à l'article 4 des statuts:

«La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts:

«Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 qui aura désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présente acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Perrier, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007. LAC/2007/37672. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006027/5770/187.

(080000740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Société d'Etude de Réalisation d'Electricité et d'Automatisme, en abrégé SEREA, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 61.064.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008005953/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00670. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Jarban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.324.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008005954/819/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00067. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Samot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2007

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur et renouvelle son mandat jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES SA, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Carol Deltentre, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Madame Christel Giradeaux, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008006437/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Beckham Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 106.428.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005955/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00494. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Giglio Investments Genoa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 103.653.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005956/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00496. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

RECP III Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 104.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005957/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00481. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

TFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 décembre 2007

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Rossi Jacopo et Monsieur Kara Mohammed sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TFIN S.A.

J. Rossi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006084/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

ABC Services s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 67.861.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005958/3470/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03715. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Adyton Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.603.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

ADYTON IMMOBILIER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008005960/1486/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04886. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

GGR 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 116.122.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005961/6654/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07556. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

CMI Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Référence de publication: 2008005967/8490/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00584. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

GGR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 116.121.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005962/6654/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07554. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Carbery Hungary K.f.t., Succursale Luxembourgeoise, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.664.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de CARBERY HUNGARY KFT, société de droit hongrois, ayant son siège social au Szabadkai u. 9., H-2000 Szentendre, Hongrie, inscrite au Registre des Sociétés de Budapest sous le numéro Cg. 13-09-089685, en date du 17 janvier 2007, que CARBERY HUNGARY KFT a ouvert une succursale à Luxembourg sous le nom de CARBERY HUNGARY K.F.T, Succursale Luxembourgeoise.

Informations concernant la succursale

Dénomination sociale: CARBERY HUNGARY K.F.T, Succursale Luxembourgeoise.

Adresse: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Activités: Le financement des sociétés intragroupe, et activités assimilées.

Représentante permanente de la succursale et ses pouvoirs:

- Mme Claire McLoughlin, née le 7 novembre 1982 à Limerick, Irlande, domiciliée au 5-7, rue de Tour Jacob, Clausen, L-1831, Luxembourg;

En sa qualité de représentante légale de la succursale, Mme Claire McLoughlin, susmentionnée, est autorisée à représenter la succursale de la société au Luxembourg par sa seule signature.

Informations concernant la société hongroise

Dénomination sociale: CARBERY HUNGARY KFT.,

Forme sociale: société à responsabilité limitée,

Adresse: 9, Szabadkai u., H-2000 Szentendre, Hongrie

Numéro d'immatriculation: Registre des Sociétés de Budapest, Cg.13-09-089685.

Personnes ayant le pouvoir d'engager la société envers les tiers par leur signature conjointe, et de la représenter en justice:

- Raymond O'Connell, né le 27 avril 1973 à Cork, Irlande, domicilié au 4 Robin Vale, Heron's Wood, Carrigaline, Co Cork, Irlande, administrateur; et

- Attila Mészáros, né le 31 mai 1967 à Budapest, Hongrie, domicilié au Cserkész u. 2, H-2831 Tarján, Hongrie, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008006042/556/39.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06993. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Ovina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. / TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur /Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008005964/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Azur International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.479.

In the year two thousand seven, on the nineteenth day in the month of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- (i) Mr Tomas Pettersson, residing at Vamlingbo Bonsarve 735, SE-623 31 Burgsvik (Sweden), here represented by Mr Christophe Jasica, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Vamlingbo (Sweden), on August 26th, 2007, whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration;
- (ii) Mr Lars Olov Pettersson, residing at Nybrogatan 54, SE-114 40 Stockholm (Sweden), here represented by Mr Christophe Jasica, prenamed, by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on August 26th, 2007, whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration; and
- (iii) Ms Lotten Pettersson, residing at Brahegatan 35 4 tr. SE-114 37 Stockholm (Sweden), here represented by Mr Christophe Jasica, prenamed, by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on August 26th, 2007, whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration; and
- (iv) Mr Pär Pettersson, residing at Skeppargatan 53 3 tr. SE-114 58 Stockholm (Sweden), here represented by Mr Christophe Jasica, prenamed, by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on August 26th, 2007, whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration; and
- (v) Ms Anna-Klara Pettersson, residing at Nybrogatan 54, SE-114 40 Stockholm (Sweden), here represented by Mr Christophe Jasica, prenamed, by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on August 26th, 2007, whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to document that they are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée AZUR INTERNATIONAL S.à r.l. a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 22 June 2006, published in the Mémorial C number 1640 on 30 August 2006 and entered in the Company Register, Section B, under the number 117.479. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) to two hundred and seventy-five thousand euros (EUR 275,000.-).

2 To issue ten thousand (10,000) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share, having each time the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To amend article 6 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

4 Miscellaneous.

Have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) to two hundred and seventy-five thousand euros (EUR 275,000.-).

Second resolution

The shareholders resolved to issue ten thousand (10,000) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share, having each time the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription - Payment

- Thereupon appeared Mr Christophe Jasica, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr Lars Olov Pettersson, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

Mr Lars Olov Pettersson declared, through his proxy holder, to renounce to the subscription of nine hundred and twenty (920) shares having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

- Thereupon has appeared Mr Christophe Jasica, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr Tomas Pettersson, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

Mr Tomas Pettersson declared, through his proxy holder, to subscribe for two thousand five hundred (2,500) new shares having each a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

- Thereupon has appeared Mr Christophe Jasica, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr Pär Pettersson, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

Mr Pär Pettersson declared, through his proxy holder, to subscribe for two thousand five hundred (2,500) new shares having each a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

- Thereupon has appeared Mr Christophe Jasica, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Ms Lotten Pettersson, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

Ms Lotten Pettersson declared, through her proxy holder, to subscribe for two thousand five hundred (2,500) new shares having each a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

- Thereupon has appeared Mr Christophe Jasica, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Ms Anna-Klara Pettersson, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

Ms Anna-Klara Pettersson declared, through her proxy holder, to subscribe for two thousand five hundred (2,500) new shares having each a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot two thousand five hundred (2,500) new shares to Mr Tomas Pettersson, Mr Pär Pettersson, Ms Lotten Pettersson and Ms Anna-Klara Pettersson.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The corporate capital is set at two hundred seventy-five thousand euros (EUR 275,000.-) divided into eleven thousand (11,000) shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- (i) Monsieur Tomas Pettersson, demeurant à Vamlingbo Bonsarve 735, SE-623 31 Burgsvik (Suède), représenté aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jasica, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Vamlingbo (Suède), le 26 août 2007, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles; et
- (ii) Monsieur Lars Olov Pettersson, demeurant à Nybrogatan 54, SE-114 40 Stockholm (Suède), représenté aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jasica, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm (Suède), le 26 août 2007, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles; et
- (iii) Mademoiselle Lotten Pettersson, demeurant à Brahegatan 35 4 tr. SE-114 37 Stockholm (Suède), représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jasica, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm (Suède), le 26 août 2007, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles; et
- (iv) Monsieur Pär Pettersson, demeurant à Skeppargatan 53 3 tr. SE-114 58 Stockholm (Suède), représenté aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jasica, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm (Suède), le 26 août 2007, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles; et
- (v) Mademoiselle Anna-Klara Pettersson, demeurant à Nybrogatan 54, SE-114 40 Stockholm (Suède), représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jasica, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à (Suède), le 26 août 2007, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AZUR INTERNATIONAL S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1640 du 30 août 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 117.479. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,-).

2 Émission de dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Modification de l'article 6. des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

4 Divers.

Ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à un montant de deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,-).

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'émettre dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la présente décision.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

- Ensuite Monsieur Christophe Jasica, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Lars Olov Pettersson, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée.

Monsieur Lars Olov Pettersson a déclaré, par le biais de son mandataire, renoncer à la souscription de neuf cent vingt (920) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- Ensuite Monsieur Christophe Jasica, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Tomas Pettersson, précité, en vertu de la procuration susmentionnée.

Monsieur Tomas Pettersson a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire;

- Ensuite Monsieur Christophe Jasica, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Pär Pettersson, précité, en vertu de la procuration susmentionnée.

Monsieur Pär Pettersson a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire;

- Ensuite Monsieur Christophe Jasica, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Mademoiselle Lotten Pettersson, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée;

Mademoiselle Lotten Pettersson a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire;

- Ensuite Monsieur Christophe Jasica, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Mademoiselle Anna-Klara Pettersson, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée.

Mademoiselle Anna-Klara Pettersson a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles à Monsieur Tomas Pettersson, Monsieur Pär Pettersson, Mademoiselle Lotten Pettersson et Mademoiselle Anna-Klara Pettersson.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,-) représenté par onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Jasica, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14458. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006788/239/201.

(080001508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008005968/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07720. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

CMI Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Référence de publication: 2008005969/8490/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00582. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CMI Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Référence de publication: 2008005970/8490/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00580. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CMI Maintenance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Référence de publication: 2008005971/8490/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00578. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Queristics Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.460.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *QUERISTICS INVESTMENT S.à r.l.*
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008005974/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06535. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Agri-Plan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2008.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2008005972/2277/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06478. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Ducatus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.650.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den einundzwanzigsten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Gesellschaft DENDERA VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 163740 mit eingetragenem Firmensitz in Wolfratshauer Str. 49, D-82049 Pullach, Landkreis München, Deutschland, hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Stork, kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in München
im Wege einer am 8. November 2007 erteilten Vollmacht.

Die von der Gesellschaft ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erscheinende Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft («société anonyme») welche die Partei gründet, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Name. Es wird hiermit durch den Bevollmächtigten im Namen des Alleinaktionärs und weiteren Personen, welche gegebenenfalls in Zukunft ausgegebene Aktien erwerben, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft («société anonyme») unter dem Namen DUCATUS S.A. (im Folgenden die «Gesellschaft») gegründet.

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Alleinaktionärs und etwaiger anderer Aktionäre aufgelöst werden, welcher in der, für die Änderung dieser Satzung bestimmten, vorgeschriebenen Weise gefasst werden muss.

Art. 3. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, sowie der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seines Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen und Unterstützung im Wege von Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise für seine Tochterunternehmen, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen emittieren.

Generell kann die Gesellschaft alle kontrollierenden oder beaufsichtigenden Maßnahmen ergreifen, um jegliche finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen, handelsbezogenen oder industriellen Aktivitäten auszuführen, die es für nützlich und notwendig erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

Art. 4. Geschäftssitz.

4.1. Der Geschäftssitz der Gesellschaft ist in Luxemburg Stadt im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats jederzeit innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden. Zweigstellen und Geschäftsstellen können durch Beschluss des Verwaltungsrates sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

4.2. Falls der Verwaltungsrat erachtet, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an dem Geschäftssitz oder die ungehinderte Verbindung zwischen dem Geschäftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen, kann der Geschäftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Erledigung dieser ungewöhnlichen Zustände ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die nationale Zugehörigkeit der Gesellschaft, welche ungeachtet einer zeitweiligen Verlegung des Geschäftssitzes ins Ausland, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 5. Kapital und Aktien.

5.1. Das Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- €) eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (10,- €).

5.2. Die Aktien sind nach Belieben des Aktionärs entweder Namensoder Inhaberaktien.

5.3. Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital von bis zu drei Millionen einhunderttausend Euro (3.100.000,- €), eingeteilt in dreihundertzehntausend (310.000) Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (10,- €) je Aktie.

Der Verwaltungsrat ist befugt und ernannt um:

- von Zeit zu Zeit das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals insgesamt oder in Teilbeträgen durch die Ausgabe neuer Aktien ohne Agio zu erhöhen, wobei eine solche Erhöhung durch Bareinzahlung, Sacheinlage, Umwandlung von Ansprüchen der Aktionäre nach Zustimmung der Generalversammlung, durch Verwendung des Gewinns der Gesellschaft oder durch Kapitalreserven geleistet werden kann;

- den Ort und das Datum der Aktienemission oder der aufeinander folgenden Emissionen sowie deren Zeichnungs- und Zahlungsbedingungen für zusätzliche Aktien zu bestimmen; und

- Zeichnungsvorzugsrechte der Aktionäre hinsichtlich der neu emittierten Aktien abzuschaffen oder einzuschränken.

Diese Befugnis ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung dieser Gründungsurkunde und kann durch Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre hinsichtlich der Aktien des genehmigten Kapitals erneuert werden, die bis zu dieser Zeit nicht durch den Verwaltungsrat emittiert wurden.

Als Folge einer rechtmäßigen und ordentlich notariell beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Absatz dieses Artikels entsprechend angepasst. Eine solche Anpassung bedarf der notariellen Beurkundung, welche durch den Verwaltungsrat oder einer jeden anderen Person, die dazu beauftragt ist, eingeleitet werden kann.

Art. 6. Befugnisse des Alleinaktionärs oder der Aktionärsversammlung. Dem Alleinaktionär stehen alle Rechte der Aktionärsversammlung zu. Seine Entscheidungen werden in einem Protokoll festgehalten. Falls die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, so repräsentiert jede ordnungsgemäß zusammengetretene Aktionärsversammlung die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft. Ihre Entscheidungen sind bindend für sämtliche Gesellschafter. Sie ist in umfassender Weise befugt Maßnahmen anzuordnen, auszuführen oder zu genehmigen welche sich auf den Betrieb der Gesellschaft beziehen.

Art. 7. Aktionärsversammlung.

7.1. Die jährliche Hauptversammlung der Gesellschaft findet in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einberufung bezeichneten Ort in Luxemburg, am letzten Donnerstag des Monats März um vierzehn (14.00) Uhr statt. Falls an diesem Tag in Luxemburg die Banken nicht geöffnet sind, wird die jährliche Hauptversammlung am nächsten Bankgeschäftstag abgehalten.

7.2. Andere Aktionärsversammlungen können an dem Ort und zu der Zeit abgehalten werden, welche in der Einberufung dargelegt sind.

7.3. Alle Versammlungen werden entsprechend den in Luxemburg gültigen gesetzlichen Bestimmungen einberufen.

7.4. Die Einberufung wird an den Alleingesellschafter bzw. die Aktionäre per Einschreiben verschickt. Es brauchen dann keine Veröffentlichungen vorgenommen werden. Die Einberufung wird den Inhabern von Namensaktien acht (8) Tage vor der Versammlung zugestellt.

Das vom Gesetz festgesetzte Quorum ist für die Durchführung der Aktionärsversammlung maßgebend, sofern nichts anderes in dieser Satzung festgelegt ist.

7.5. Ein Aktionär kann sich bei der Aktionärsversammlung durch eine andere Person vertreten lassen (welche nicht Aktionär zu sein braucht und welche ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft sein kann). Die dazu ausgestellte Vollmacht kann schriftlich oder anders kommuniziert sein so z.B. Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie.

7.6. Außer bei Widerruf behält eine solche Vollmacht ihre Gültigkeit für eine jeweilige neu einberufene Aktionärsversammlung.

7.7. Falls nicht anders in dieser Satzung bestimmt oder vom Gesetz verlangt, werden bei dem Vorhandensein von mehreren Aktionären Beschlüsse einer ordentlich einberufenen Aktionärsversammlung durch einfache Mehrheit der Anwesenden und Abstimmenden gefasst.

Art. 8. Ladung und Tagesordnung. Aktionärsversammlungen werden vom Verwaltungsrat durch Ladungen, welche die Tagesordnung beinhalten und welche gemäß den Bestimmungen dieser Satzung veröffentlicht werden, einberufen. Die Tagesordnung wird von dem Verwaltungsrat vorbereitet, es sei denn die Versammlung findet aufgrund der vom Gesetz vorgesehenen schriftlichen Anfrage von Aktionären statt; in diesem Fall kann der Verwaltungsrat eine zusätzliche Tagesordnung vorbereiten. Falls alle Aktionäre einer Aktionärsversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie bestätigen von der Tagesordnung der Versammlung Kenntnis zu haben, kann diese ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung und unter Verzicht auf alle Formen und Fristen für die Ladung und Durchführung einer Aktionärsversammlung abgehalten werden. Die Geschäfte, die bei einer Aktionärsversammlung zu behandeln sind, beschränken sich auf die Angelegenheiten, welche in der Tagesordnung festgesetzt sind (welche sämtliche Angelegenheiten beinhalten muss, die vom Gesetz vorgeschrieben sind).

Art. 9. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern geleitet. Dabei ist es nicht erforderlich, dass die Verwaltungsratsmitglieder Aktionäre der Gesellschaft sind. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von dem Alleinaktionär bzw. den Aktionären für einen Zeitraum von bis zu sechs Jahren gewählt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mit oder ohne Begründung abgewählt werden und jederzeit durch Beschluss des Alleinaktionärs bzw. der Aktionäre ersetzt werden. Falls das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds infolge Tod, Rücktritt oder aus anderen Gründen vakant wird, können die übrigen Mitglieder des Verwaltungsrates durch Mehrheitsbeschluss ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen und das vakante Amt bis zum nächsten Beschluss des Alleinaktionärs bzw. zur nächsten Versammlung der Aktionäre besetzen.

Art. 10. Verwaltungsratsordnung.

10.1. Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden sowie einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende aus dem Kreis seiner Mitglieder wählen. Er kann ebenfalls einen Schriftführer wählen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht und welcher für die Protokollführung bei den Verwaltungsratssitzungen und etwaigen Versammlungen der Aktionäre verantwortlich ist. Der Verwaltungsrat tritt auf Ladung seines Vorsitzenden oder zweier Mitglieder an dem Ort zusammen, welcher in der Ladung angegeben ist.

10.2. Den Vorsitz in etwaigen Versammlungen der Aktionäre führt der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, in dessen Abwesenheit oder falls er verhindert ist, der stellvertretende Vorsitzende oder ein anderes vom Verwaltungsrat als Vorsitzender pro tempore bestelltes Verwaltungsratsmitglied. In deren Abwesenheit oder falls sie verhindert sind, können die Aktionäre einen leitenden Mitarbeiter der Gesellschaft oder eine andere Person mit Stimmenmehrheit der in solchen Versammlungen anwesenden oder vertretenen Aktien zum Vorsitzenden pro tempore wählen.

10.3. Der Vorsitzende führt ebenfalls bei allen Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz oder falls dieser nicht anwesend oder verhindert ist, wird der Vorsitz von dem stellvertretenden Vorsitzenden oder von einem anderen, vom Verwaltungsrat bestimmten, Verwaltungsratsmitglied als zeitweiliger Vorsitzender geführt.

10.4. Der Verwaltungsrat wird von Zeit zu Zeit die leitenden Angestellten der Gesellschaft, inklusive Geschäftsführer, stellvertretende Geschäftsführer oder andere leitende Angestellte ernennen, welche für die Führung und den Betrieb der Gesellschaft als notwendig angesehen werden. Diese brauchen nicht Verwaltungsratsmitglieder oder Aktionäre der Gesellschaft zu sein. Insofern nichts anderes in dieser Satzung vorgesehen ist, haben die ernannten leitenden Angestellten die Befugnisse und Aufgaben welche ihnen von dem Verwaltungsrat anvertraut werden. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die tagtägliche Leitung des Betriebs und der Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie seine Befugnisse Maßnahmen innerhalb der Geschäftspolitik und des Geschäftszwecks der Gesellschaft auszuführen, an solche leitende Angestellte oder an andere Personen übertragen. Der Verwaltungsrat kann ebenfalls Befugnisse an einen Ausschuss übertragen, der aus einer oder mehreren Personen (ob Mitglieder des Verwaltungsrats oder nicht) besteht.

10.5. Die Mitglieder des Verwaltungsrats sind zu jeder Sitzung mindestens 24 Stunden vor ihrem Beginn schriftlich zu laden, außer wenn sich aus den Umständen eine besondere Dringlichkeit ergibt, deren Natur in der Ladung darzulegen ist. Auf diese Ladung kann seitens der Verwaltungsratsmitglieder durch Zustimmung jedes einzelnen entweder schriftlich oder per Telegramm, Telex, E-Mail oder Telekopie verzichtet werden. Individuelle Versammlungen, die an Orten und zu Zeiten abgehalten werden, die sich aus einem zuvor vom Verwaltungsrat festgelegten Terminplan ergeben, bedürfen keiner gesonderten Ladung.

Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst, unter der Voraussetzung, dass die Mehrheit der Mitglieder des Verwaltungsrates anwesend oder vertreten ist. In dem Fall in dem in einer Sitzung die Zahl der Stimmen für und wider einen Beschluss gleich ist, ist die Stimme des Vorsitzenden entscheidend. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einer Sitzung durch Telekonferenz beiwohnen, vorausgesetzt, dass in einem solchen Fall seine Entscheidungen schriftlich bestätigt werden. Verwaltungsratsmitglieder welche nicht in Person anwesend oder durch einen Vertreter vertreten sind, können schriftlich oder durch Telegramm, oder Fernschreiben oder Telekopie bei dieser Sitzung abstimmen.

10.6. Beschlüsse, welche von sämtlichen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben sind, haben die gleiche Wirksamkeit, als wären sie bei einer ordentlich zusammengerufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasst

worden. Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleichen Beschlusses gesetzt und durch Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie nachgewiesen werden.

10.7. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können die Gesellschaft nicht durch ihre individuellen Handlungen binden, es sei denn dies wäre durch einen Beschluss des Verwaltungsrates genehmigt.

Art. 11. Protokoll des Verwaltungsrates. Das Protokoll jeder Sitzung des Verwaltungsrats wird vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von dem zeitweiligen Vorsitzenden der Sitzung oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben. Abschriften oder Auszüge solcher Protokolle, welche in gerichtlichen Verfahren oder sonst wie vorgelegt werden sollen, müssen vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch ein Verwaltungsratsmitglied und dem Schriftführer oder dem stellvertretenden Schriftführer unterzeichnet sein.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrates. Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung und Leitung der Angelegenheiten der Gesellschaft und er ist ermächtigt alle Handlungen bezüglich Administration, Disposition und Ausführung im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, welche nicht spezifisch vom Gesetz oder durch diese Satzung dem Alleinaktionär bzw. der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 13. Interessenkonflikte.

13.1. Verträge oder sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma werden nicht durch die Tatsache beeinträchtigt oder unwirksam gemacht, dass ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrats oder leitende Angestellte der Gesellschaft in solch anderer Gesellschaft oder Firma ein Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder sonstige Angestellte dieser Gesellschaft oder juristischen Person sind.

13.2. Falls ein Mitglied des Verwaltungsrats oder ein leitender Angestellter der Gesellschaft an einem Geschäft mit der Gesellschaft ein persönliches Interesse hat und zwar ein anderes als das welches dadurch entsteht, dass er Verwaltungsratsmitglied, leitender oder sonstiger Angestellter oder Besitzer von Aktien oder sonstigen Interessen in der anderen Vertragspartei ist, muss dieses Verwaltungsratsmitglied oder dieser leitende Angestellte dem Verwaltungsrat von diesem persönlichen Interesse Mitteilung machen und er darf weder an der Beratung, noch an der Beschlussfassung über das Geschäft teilnehmen und dieses Interesse des Verwaltungsratsmitglieds oder leitenden Angestellten wird dem Alleinaktionär bzw. der nächsten Hauptversammlung der Aktionäre mitgeteilt.

Art. 14. Entschädigung.

14.1. Soweit rechtlich zulässig, hat jede Person, welche ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, das Recht durch die Gesellschaft so vollständig wie vom Gesetz erlaubt auf Ersatz für Verpflichtungen und für sämtliche Aufwendungen entschädigt zu werden, welche ihr billigerweise im Zusammenhang mit einem Anspruch, einer Klage, Forderung oder eines Prozesses entstehen, in welchen sie als Partei oder sonst wie aufgrund ihrer jetzigen oder früheren Stellung als Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter mit hineingezogen wird, sowie für Beträge, welche sie bei einem Vergleich zahlt, oder welche ihr in Rechnung gestellt werden.

14.2. Die Wörter «Anspruch», «Klage», «Forderung» oder «Prozess» in diesem Zusammenhang beziehen sich auf sämtliche Ansprüche, Klagen, Forderungen oder Prozesse (Zivilprozesse, strafrechtliche Prozesse oder andere, einschließlich Berufungen), welche bestehen oder welche bevorstehen, und die Wörter «Verpflichtung» und «Aufwendungen» beinhalten, ohne Begrenzung, Anwaltskosten, Kosten, Verurteilungen und Beträge, welche bei einem Vergleich gezahlt werden, Geldstrafen, Strafen und andere Verpflichtungen.

14.3. Das hier vorgesehene Recht auf Ersatz kann durch die Gesellschaft über Versicherungspolice versichert sein und gilt für jeden einzelnen und berührt keine anderen Rechte, welches ein Verwaltungsratsmitglied oder ein leitender Angestellter jetzt oder später hat, und gilt auch für Personen, welche aufgehört haben, Verwaltungsratsmitglied oder leitende Angestellte zu sein und geht an die Erben, Testamentsvollstrecker oder Nachlassverwalter einer solchen Person über. Nichts von dem hier vorgesehenen soll Rechte auf Entschädigung beeinträchtigen, welche den Mitgliedern des Personals der Gesellschaft, welche nicht Verwaltungsratsmitglieder oder leitende Angestellte sind, vertraglich oder gemäß dem Gesetz sonst wie zustehen.

14.4. Aufwendungen, welche im Zusammenhang mit der Vorbereitung und dem Vorbringen einer Verteidigung gegen Ansprüche, Klagen und Forderungen oder Prozesse der in diesem Artikel beschriebenen Art stehen, können von der Gesellschaft vorgestreckt werden, bevor darüber endgültig entschieden wird und zwar im Gegenzug einer Verpflichtung des oder der betroffenen leitenden Angestellten oder Verwaltungsratsmitgliedern, diese Beträge zurückzuzahlen, falls sich nachher herausstellt, dass kein Anrecht auf die unter diesem Artikel vorgesehenen Ersatzansprüche bestand.

Art. 15. Zeichnungsberechtigung. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von einer oder mehreren anderen Personen, an welche solche Befugnisse vom Verwaltungsrat übertragen worden sind, verpflichtet.

Art. 16. Prüfung. Die Tätigkeit der Gesellschaft und deren finanzielle Situation, sowie insbesondere deren Bücher werden von einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern («réviseur d'entreprise») überwacht, welche eine angemessene Berufserfahrung gemäß dem Gesetz vom 5. April 1993 (wie abgeändert) haben. Die unabhängigen Wirtschaftsprüfer werden vom Verwaltungsrat für eine Periode von bis zu sechs Jahren gewählt. Die zurzeit ernannten unabhängigen Wirtschaftsprüfer können jederzeit durch den Verwaltungsrat mit oder ohne Grund ersetzt werden.

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Dividenden.

18.1. Der Alleinaktionär bzw. die Hauptversammlung der Aktionäre wird, innerhalb der vom Gesetz vorgesehenen Beschränkungen, über die Resultate der Gesellschaft befinden und kann auf Vorschlag des Verwaltungsrates von Zeit zu Zeit Dividendenausschüttungen beschließen oder den Verwaltungsrat dazu ermächtigen, solche Ausschüttungen vorzunehmen.

18.2. Innerhalb der vom Gesetz vorgesehenen Beschränkungen können Zwischendividenden auf Beschluss des Verwaltungsrats gezahlt werden.

18.3. Die Auszahlung der Dividenden, deren Ausschüttung beschlossen ist, kann in EURO oder in anderen vom Verwaltungsrat bestimmten frei konvertierbaren Währungen oder in Aktien der Gesellschaft geschehen, und zwar an den Stellen und Zeitpunkten welche der Verwaltungsrat bestimmt. Der Verwaltungsrat ist befugt den Umwandlungskurs zur Umwandlung der Dividenden in die Auszahlungswährung endgültig zu bestimmen.

18.4. Es darf keine Ausschüttung vorgenommen werden, falls dadurch das Kapital der Gesellschaft unter das gesetzlich vorgeschriebene Mindestkapital fällt.

Art. 19. Auflösung.

19.1. Wird die Gesellschaft durch Beschluss des Alleinaktionärs bzw. der Aktionärsversammlung liquidiert, so wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die durch den Alleinaktionär bzw. die Aktionärsversammlung bestimmt werden, durchgeführt. Der Umfang der Bevollmächtigung und die Entschädigung der Liquidatoren werden vom Alleinaktionär bzw. von der Aktionärsversammlung, die die Liquidation der Gesellschaft beschlossen hat, bestimmt.

19.2. Im Interesse des Alleinaktionärs bzw. der Aktionäre wird das Vermögen der Gesellschaft veräußert und der Nettoerlös (nach Abzug der Liquidationskosten und sonstiger Ausgaben) wird an den Alleinaktionär bzw. die Aktionäre im Verhältnis der jeweils gehaltenen Aktien zurückgezahlt. Beträge, die aus der Liquidation der Gesellschaft stammen und die von dem Alleinaktionär bzw. den berechtigten Aktionären nicht eingefordert werden, werden nach Abschluss der Liquidation zugunsten des Alleinaktionärs bzw. der berechtigten Aktionäre bei der CAISSE DE CONSIGNATION in Luxemburg hinterlegt. Hinterlegte Beträge verfallen anschließend entsprechend den Bestimmungen des Luxemburger Gesetzes.

Art. 20. Satzungsänderung. Diese Satzung kann von Zeit zu Zeit durch den Alleinaktionär bzw. eine Hauptversammlung der Aktionäre unter Beachtung der vom Luxemburger Gesetz vorgesehenen Bedingungen über Quorum und Mehrheitsanfordernisse geändert werden.

Art. 21. Verschiedenes. Alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten bestimmen sich nach dem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und dessen späteren Änderungen sowie ergänzend nach dem Gesetz vom 5. April 1993 und dessen späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Vertretungsbevollmächtigte, dass die gesamten dreitausendeinhundert (3.100) Aktien von der Gesellschaft DENDERA VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, vorbenannt, gezeichnet wurden.

Alle vorgenannten Aktien sind zu einem Ausgabepreis von zehn Euro (10,- €) pro Aktie gezeichnet und vollständig eingezahlt worden, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- €) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.900,- € zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgesetzt. Folgende Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

- a) Herr Norbert Fath, geboren am 23. März 1956 in Wittibreit (Deutschland), wohnhaft in Kastanienweg 10, D-82178 Puchheim, Deutschland;
- b) Herr Pierre Berna, Rechtsanwalt, geboren am 17. April 1947 in Luxemburg, wohnhaft in 16A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg;
- c) Herr Thorsten Kroog, geboren am 29. Juni 1961 in Bremen (Deutschland) wohnhaft in Schondorfer Str. 8, D-81379 München, Deutschland.

Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird Herr Norbert Fath ernannt. Zum Schriftführer wird Herr Thorsten Kroog bestellt.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in 16A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Stork, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007. Relation: LAC/2007/37017. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für Gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 2. Januar 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008006049/212/286.

(080000878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Bauunternehmen C.T. Dreiling s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008006096/800737/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2008, réf. DSO-CM00001. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080000724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Den Baumeschter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 99.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008006097/801025/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2008, réf. DSO-CM00003. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080000885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.
